



BURKINA FASO



Ce programme est cofinancé  
par l'Union européenne

## **Appel à candidature des deuxième et troisième cycles du Programme transversal de formation dans le cadre du PAIC GC pour les agents publics**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme transversal de formation, la coordination du Programme d'Appui aux Industries Créatives et à la Gouvernance de la Culture (PAIC GC) **lance un appel à candidatures pour la sélection de soixante (60) agents de l'administration publique du ministère en charge de la Culture et du Conseil régional des Hauts-Bassins** pour prendre part aux deuxième et troisième cycles de formation continue.

Cette formation vise à renforcer les compétences des bénéficiaires dans l'élaboration d'instruments de mise en œuvre de politiques culturelles visant l'amélioration du climat des affaires pour le développement des initiatives privées. L'approche adoptée repose sur une combinaison de techniques pédagogiques (exposé interactif, étude de cas, jeu de rôle, débat et échange d'expérience, compétition d'équipe, démonstration, témoignage d'expert, panel, visite de terrain, mentorat, e-learning, etc.), de recherche appliquée et d'accompagnement/coaching personnalisé débouchant sur des projets concrets et structurants, soutenus par son département et susceptibles d'être mis en œuvre immédiatement à la fin du cycle de formation continue.

Peuvent postuler :

- **les agents publics du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme (structures centrales, rattachées et déconcentrées) ;**
- **les agents du Conseil Régional des Hauts-Bassins.**

La sélection des candidats se fera sur la base des critères définis ci-après :

### **Conditions d'éligibilité**

- Être un agent du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme ou du Conseil Régional des Hauts-Bassins (**Pièces à fournir** : certificat de prise de service ou carte professionnelle) ;
- Avoir un niveau minimum de la catégorie B ;
- Être copté par son département ou sa direction ;
- Être disposé à participer entièrement à toutes les sessions du cycle de formation (pièces à fournir : lettre d'engagement dûment co-signée par le postulant et son supérieur hiérarchique) ;
- Soumettre une idée d'instrument pertinent à mettre en place pour la mise en œuvre effective de politiques publiques visant le développement et la structuration des filières prioritaires du PAIC GC, la gouvernance du secteur culturel et le renforcement de la décentralisation de l'action culturelle ; l'idée de projet soumis devra soutenir des actions déjà inscrites dans le plan d'action de son département ou de sa direction, ce qui crée les conditions favorables de mise en œuvre des projets formulés à l'issue de la formation ;
- Fournir un curriculum vitae suivant le format requis.

### **Critères de sélection**

- **Pertinence de l'idée de réforme/projet** : disposer d'une idée de réforme ou projet arrimée aux objectifs d'apprentissage du programme transversal de formation et qui s'inscrit dans les orientations définies dans la Stratégie nationale de la culture et du tourisme en lien avec les filières ciblées: cinéma et audiovisuel, arts

de la scène, arts plastiques et appliqués ainsi que le tourisme culturel exclusivement pour la région des Hauts-Bassins ;

- **Amélioration de la gouvernance culturelle et du climat des affaires** : disposer d'un projet de mécanisme à mettre en place pour faciliter la mise en œuvre effective de politiques ou mesures incitatives publiques visant à améliorer le climat des affaires et favoriser l'investissement privé dans les filières prioritaires du PAIC-GC. Par exemple : mesures incitatives pour l'investissement privé et le partenariat public-privé dans les industries culturelles et créatives, la formalisation des relations professionnelles (la convention collective des industries créatives), la réglementation des nouveaux métiers (plateformes numériques), la réglementation des marques, la prise en compte des politiques culturelles dans les plans locaux de développement, la mise en place de mécanismes innovants de financement du secteur (la loi 1% artistique, mécénat, financement participatif, stratégie de financement du secteur privé, etc), l'opérationnalisation du statut de l'artiste, le développement des statistiques, la veille informationnelle du secteur, etc. ;
- **Impact et durabilité** : l'idée de réforme/projet devra déboucher sur une solution durable aux dysfonctionnements des filières ciblées et susceptible d'être mise en œuvre dans le court et le moyen terme.

### **Mécanisme de sélection des candidats**

Un comité de sélection des candidats sera mis en place. Il sera composé du prestataire chargé de la mise en œuvre du programme transversal de formation et des représentants de l'administration publique de la culture. L'Assistance technique du PAIC-GC prendra part aux travaux du comité de sélection en tant que membre observateur.

#### **❖ COMMENT POSTULER ?**

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de soumettre leur candidature conformément aux conditions d'éligibilité spécifiées ci-dessus.

Les dossiers de candidature seront recevables sous plis fermés au Secrétariat de la DGESS, dans les DRCAT, ou à l'adresse suivante : [paicgctransversale@gmail.com](mailto:paicgctransversale@gmail.com), au plus tard **le vendredi 29 janvier 2024 à 16 h 30 mn GMT** avec en objet les références de l'appel : « **APPEL A CANDIDATURE/PROGRAMME TRANSVERSAL DE FORMATION PAIC GC** ».

### **Pièces-jointes :**

- *Le CV dans le format requis ;*
- *La fiche synthétique de projet entièrement remplie.*

### **N. B. :**

- *Les candidatures féminines sont fortement encouragées ;*
- *Les différents canevas sont téléchargeables sur les sites suivants :*

[www.fdcct-bf.org](http://www.fdcct-bf.org)

[www.communication.gov.bf](http://www.communication.gov.bf)

[www.cr.hautsbassins.bf](http://www.cr.hautsbassins.bf)



**Mambourou SOMA**

*Chevalier de l'Ordre du Mérite des Arts,  
des Lettres et de la Communication*